

Santé au travail : passez à l'action !



+ **COVID-19**

Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Contraintes réglementaires, pression des donneurs d'ordre, exigences sur la qualité de service, multiplication des consignes de tri aux usagers et clients... Les difficultés que rencontrent les entreprises de collecte des déchets ménagers et des déchets des activités économiques sont réelles.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salarié(e)s. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

Les conséquences peuvent être graves : absentéisme, surcharge de travail, clients mécontents, difficultés de recrutement, pertes de compétences, mauvaise image de l'entreprise... Votre activité peut être complètement désorganisée !

DANS VOTRE PROFESSION :

230 000

JOURNÉES **PERDUES** PAR AN

60%

DES ACCIDENTS
DU TRAVAIL
LIÉS AUX
**MANUTENTIONS
MANUELLES**



Source : Cnam

EN MOYENNE :

78

JOURS D'ARRÊT PAR
ACCIDENT DU TRAVAIL

200

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE

LES PRINCIPAUX RISQUES



CHUTES



MANUTENTION MANUELLE

PASSEZ À L'ACTION

↓ Faites respecter la règle des 3 appuis lors de la montée / descente du camion

- Formez le personnel à l'usage du marchepied et de la main courante.
- Autorisez l'usage du marchepied uniquement en vitesse de conduite inférieure à 25 km/h.
- Faites effectuer le bâchage et le débâchage des bennes depuis le sol.
- Equipez vos salariés de chaussures de sécurité montantes à semelles antidérapantes.

↓ Mécanisez les manutentions chaque fois que possible

- Limitez les distances à parcourir lors du déplacement avec port de charges.
- Favorisez l'utilisation des bacs sur roues pour faciliter le déplacement des charges.
- Veillez au bon état et au bon étiquetage des contenants avant leur manutention et leur transport.
- Privilégiez le travail en binôme pour les charges lourdes.
- Formez les salariés concernés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).



RISQUE ROUTIER

↓ Formez les salariés au respect des règles de sécurité sur la voie publique et dans l'entreprise

- Mettez en place la collecte sur un seul côté de la voie lorsqu'un croisement avec un véhicule tiers est possible.
- Avant toute utilisation, vérifiez l'état du véhicule et des équipements.
- Dans l'entreprise, évitez le croisement des flux entre les voies poids lourds, véhicules légers et piétons et faites respecter le plan de circulation.
- Fournissez des vêtements à haute visibilité.



RISQUE CHIMIQUE

↓ Mettez à disposition des matériels permettant une manipulation et un stockage des produits sans risque (contenants étanches, produits absorbants en cas de fuite)

- Vérifiez les conditions de transport des produits selon la réglementation ADR (Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route).
- Assurez-vous que la documentation et les consignes de sécurité se trouvent à bord du véhicule.
- Assurez-vous que le conducteur ainsi que les membres de l'équipage ont suivi la formation ADR.
- Vérifiez la présence à bord du véhicule du bordereau de suivi de déchets dangereux (BSDD).
- Formez les salariés aux risques chimiques.
- Fournissez le matériel de protection adapté aux produits transportés (chaussures, gants, combinaisons, extincteurs).

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- améliorez les performances de votre entreprise ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;

- améliorez la qualité de vos services ;

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ **Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.**

→ **Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.**

→ **En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.**

→ **Le dialogue avec les salariés est un gage de réussite pour réduire les accidents du travail car ils connaissent les situations à risques et peuvent proposer des solutions.**

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/dechets-collecte

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/dechets



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6391** • 1^{re} édition • Octobre 2020 • 2000 ex. • ISBN 978-2-7389-2568-8 • Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.reCreatives • Illustrations : Émilienne/lilapik.com • Imprimé par Stipa